

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 501

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 4

I. – À la fin de l'alinéa 3, substituer au signe :

« : »

les mots :

« au directeur de l'agence régionale de santé, au président du conseil départemental et au représentant de l'État dans le département. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 4 et 5.

III. – En conséquence, à l'alinéa 6, substituer aux mots :

« aux 1° et 2° »,

les mots :

« au deuxième alinéa ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux mêmes 1° et 2° »,

les mots :

« au même deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à "désiloter" les contrôles effectués suite à des remontées de cas potentiels de maltraitance entre l'ARS et le Département.

Il vise aussi à signaler tout cas au Préfet.

Les remontées des cas de maltraitance, y compris à domicile, devront être traitées de façon conjointe entre les acteurs, ARS et Départements, mais aussi par les services de la préfecture.

Les Départements doivent pouvoir conduire l'évaluation et le traitement des signalements, y compris lorsqu'ils sont financeurs partiels de l'établissement ou du service en cause.

En l'état actuel, les contrôles sont faits la plupart du temps de façon conjointe. Dans de nombreux Départements, les remontées sont déjà faites conjointement. Le fonctionnement en silo n'est donc pas souhaitable.

C'est le sens de cet amendement.

Cet amendement a été travaillé avec l'ADF.